

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



Rapport d'évaluation externe du Master Droit privé de l'Université Numérique – Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK)

Equipe d'évaluateurs :

- Professeur Mbissane NGOM, Président ;
- Professeur Mohamed Bachir NIANG, Membre ;
- Docteur Mar MBODJ, Membre ;

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.

Juillet, 2026

TABLE DES MATIERES

I)	Présentation du programme évalué.....	3
II)	Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	4
III)	Description de la visite sur site	4
IV)	Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup	7
V)	Points forts du programme.....	15
VI)	Points faibles du programme	16
VII)	Appréciations générales	17
VIII)	Recommandations à l'établissement.....	18
IX)	Proposition de décision	19

Introduction

L'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK) anciennement dénommée Université virtuelle du Sénégal (UVS), a été instituée par décret n° 2013-1294 en date du 23 septembre 2013. Elle est aujourd'hui, outre les textes généraux relatifs à l'enseignement supérieur, régie par le décret n° 2022-1158 du 23 mai 2022 relatif aux règles d'organisation et de fonctionnement de l'Université Virtuelle du Sénégal.

La gouvernance de l'Université Numérique Cheikh Hamidou Kane (UN-CHK) repose sur un système structuré comprenant trois organes avec chacun une mission spécifique : un conseil d'administration, un conseil académique et un Recteur.

Pour accomplir ses missions, l'UN-CHK est structurée autour de :

- Trois pôles de formation :
 - Le Pôle Sciences, Technologie et Numérique (STN) ;
 - Le Pôle Sciences économiques, Juridiques et de l'Administration (SEJA) ;
 - Le Pôle Lettres, Sciences Humaines et de l'Education (LSHE) ;
- Un pôle de recherche :
 - Le Pôle Innovation et Expertise pour le Développement (PIED) ;
- Une école doctorale pluridisciplinaire.

I) Présentation du programme évalué

Le programme évalué est le Master Droit privé du Pôle SEJA de l'UN-CHK. Il a pour objectif d'offrir une formation spécialisée en droit privé en permettant une maîtrise des fondamentaux de cette discipline tout en transférant des compétences professionnelles opérationnelles adaptées aux exigences du monde des affaires. De ce fait, la formation allie enseignements fondamentaux, une spécialisation progressive et des modalités pédagogiques flexibles.

La formation est déroulée sur deux ans avec un tronc commun au master 1 et deux spécialisations au master 2, une spécialisation professionnalisante sur le droit des activités économiques et un parcours Recherche en Droit privé fondamentale.

II) Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation a été élaboré par un Comité de pilotage placé sous la présidence du Dr. Mor Bakhoun, enseignant-chercheur au Pôle Sciences Juridiques et Politiques et comprenant le Responsable de la CIAQ de l'établissement, des responsables administratifs, des représentants des tuteurs et des représentants des étudiants.

Le rapport, soumis par le Recteur de l'UNCHK, est complet et très bien structuré et rédigé. Il respecte le cadre général indiqué par l'ANAQ Sup. Le rapport explicatif, très détaillé, avec une analyse fine et objective de chaque élément devant faire l'objet d'une appréciation, est complété par divers éléments justificatifs.

III) Description de la visite sur site

III.1) Organisation et déroulement de la visite

La visite a démarré à 9H sous la présidence du Vice-Recteur chargé de la pédagogie, Professeur Jean-Louis CORREA et en présence des responsables de la formation, des membres du PATS, d'intervenants et d'étudiants. Un tour de table de présentation des participants a été effectué.

Le coordonnateur de l'équipe d'experts de l'ANAQ a procédé à un rappel des objectifs de la visite avant de donner la parole au Vice-Recteur lequel, après un mot de bienvenue, a invité le Responsable de la CIAQ de l'UNCHK à présenter l'établissement. Cette présentation a mis l'accent sur

- La date de création de l'établissement, son organisation administrative et pédagogique ;
- Les spécificités de l'établissement, notamment le fait qu'il s'agisse d'un établissement d'enseignement à distance mais qui dispose d'infrastructure.

Le présentateur a rappelé les missions et objectifs de l'établissement qui a obtenu son habilitation institutionnelle en 2019. L'UNCHK compte aujourd'hui 48 PER permanents, 600 tuteurs, 433 PATS permanents et environ 70.000 étudiants.

A la suite de la présentation l'institution, celle du programme a été faite par le Président du Comité de Pilotage, Dr. Mor Bakhoun. Il a indiqué que le rapport a été élaboré par un Comité de pilotage regroupant des représentants de l'ensemble des composantes concernées par la mise en œuvre du Master Droit privé. Le Dr. Bakhoun a ainsi rappelé le processus d'autoévaluation. Il a indiqué qu'il s'est agi d'une procédure fastidieuse en raison de la spécificité de l'établissement. Le programme est, en effet, déroulé en bimodal avec une forte part de virtuel

et quelques rencontres présentiels. Il a insisté sur l'importance de l'enseignement et de l'encadrement en présentiel. Le modèle pédagogique prend en considération la problématique de la formation d'un juriste par un enseignement à distance. La solution retenue, au regard de la spécificité de l'établissement est de combiner la disponibilité de cours magistraux en ligne (cours conçus, standardisés, scénarisés en ligne avec les supports) et la réalisation de TD en présentiel. L'encadrement des mémoires ou de stage se fait en présentiel, par l'organisation de rencontres périodes entre l'encadreur et l'étudiant. Le modèle est présenté comme dynamique, adaptable en fonction des besoins et des programmes.

Le programme a recours à des enseignants associés et à des tuteurs pour l'accompagnement des étudiants. Dans cette optique, un service chargé du tutorat a été mis en place.

La gouvernance du programme intègre des aspects académiques et pédagogique. Le programme est placé sous la responsabilité scientifique d'un enseignant-chercheur permanent de l'UNCHK qui est assisté par un responsable administratif (PATS) et un responsable pédagogique (PATS).

Le programme comprend deux parcours : un orienté professionnel (Droit des activités économiques) et un orienté recherche (Droit privé). Un effort de conception d'une offre de formation répondant aux exigences du domaine a été fait.

Après ces présentations, les discussions ont porté sur le programme, son cadre de mise en œuvre, le modèle pédagogique, la maquette. Les différents acteurs présents ont apporté des précisions et réponses utiles pour une meilleure compréhension du programme par les experts de l'ANAQ.

Après cette plénière, les experts ont successivement rencontré les tuteurs, des membres du personnel et des étudiants.

Avec les tuteurs, les discussions ont porté sur :

- La présentation de l'activité du tuteur, de ses rapports avec les concepteurs de cours, de ses interactions avec les apprenants ;
- Le programme par rapport aux programmes des universités classique ;
- Le statut du tuteur ;
- Les problèmes liés à la plateforme, ce qui peut impacter le tutorat ;
- La question de la mise à jour des cours par rapport à l'évolution de la matière.

L'entretien avec le PATS a porté sur :

- La présentation de la gouvernance administrative et pédagogique de proximité ;
- La gestion des tutorats pour leur sélection et leur dispatching selon les besoins ;
- Le suivi du tutorat : réalisation de l'activité, remplacement du tuteur en cas de manquement, évaluation du tuteur ;
- La gestion de la coopération et de l'accompagnement à l'insertion des étudiants ;
- La gestion des examens ;
- Les infrastructures et la gestion de la plateforme : inscription des étudiants, mise à disposition des étudiants des documents (relevés de notes) ;
- Les questions liées à l'accompagnement techno-pédagogique des intervenants.

Avec les étudiants, les discussions ont tourné autour de leur appréciation du programme (pertinence, qualité des cours et du tutorat), la disponibilité des cours et leur accessibilité, la gestion des enseignements en présentiel.

III.2) Appréciation de la visite sur site

La visite s'est très bien passée. L'équipe d'experts a apprécié l'accueil qui lui a été réservé et les dispositions qui ont été prises pour lui faciliter sa mission. Elle salue la disponibilité des responsables rencontrés.

En raison de l'absence du responsable de la salle multimédia (retenu au siège de l'UNCHK, à Diamniadio), la visite de ladite salle n'a pas pu se faire le jour j. Il a été convenu que le Dr. Mar Mbodj, membre de l'équipe d'experts y procéderait le 14 avril, dans le cadre d'une autre mission d'évaluation externe.

IV) Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme de formation
<i>Standard 1.01: Le programme de formation est régulièrement dispensé.</i>
Appréciation globale sur le standard : Le programme est en effet régulièrement dispensé, les cours sont disponibles sur la plateforme, même si des lenteurs sont relevées par les apprenants qui peinent à avoir un contact physique et régulier avec certains enseignants. ATTEINT
<i>Standard 1.02: Le programme de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'établissement.</i>
Appréciation globale sur le standard : Le programme de formation a des objectifs clairement indiqués et en adéquation avec la mission et la stratégie de l'établissement. ATTEINT
<i>Standard 1.03: Le programme de formation s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel, socio-économique et la communauté dans le but de contribuer, selon ses moyens, à répondre à leurs besoins.</i>
Appréciation globale sur le standard : L'équipe d'expert a relevé une forte implication du monde professionnel. Un partenariat diversifié est aussi constaté. Cette implication facilite par ailleurs la présence d'un accompagnement à l'insertion professionnelle et à l'auto-emploi. Une amorce de service à la communauté est constatée. ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01: Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés par les organes habilités et communiqués à toutes les personnes concernées. Le Personnel d'enseignement et/ou de recherche (PER) et le personnel d'animation pédagogique et/ou tuteurs prennent une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Appréciation globale sur le standard :

Les processus, compétences et les responsabilités sont effectivement déterminés par les organes habilités.

On note cependant :

- une faiblesse de la coordination nécessaire entre concepteurs de cours et tuteurs.
- Une faiblesse d'articulation entre les divers niveaux de la nomenclature des fonctions est aussi constatée (responsable administratif/ responsable pédagogique)
- Le personnel d'enseignement et de recherche est majoritairement externe à l'établissement (Trois enseignants permanents), ce qui impacte sur leur participation active aux processus décisionnels. Le manque de lisibilité du statut du personnel externe (professeurs associés) ainsi que la fragilité du statut des tuteurs aggravent cette situation.

ATTEINT

Standard 2.02 : Le programme de formation fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'établissement utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre de formation.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme n'a pas fait l'objet d'évaluation externe antérieure. Mais, l'institution dispose d'un mécanisme d'assurance qualité conforme aux orientations nationales.

ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques/pédagogiques
<i>Standard 3.01 : Le programme de formation dispose d'une maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les établissements d'enseignement supérieur (EES) du Sénégal.</i>
Appréciation globale sur le standard : Les maquettes semestrielles sont conformes aux exigences du systèmes LMD. Les plans de cours sont disponibles dès le début de la formation. ATTEINT
<i>Standard 3.02: Les méthodes d'enseignement utilisées et les ressources pédagogiques proposées aux étudiants permettent d'assurer la transmission des connaissances et l'acquisition des compétences visées.</i>
Appréciation globale sur le standard : Les méthodes d'enseignement utilisées sont satisfaisantes même si elles semblent être trop orientées sur le « distantiel ». On relève le manque de disponibilité d'une certaine partie du personnel enseignant (professeurs associés). ATTEINT
<i>Standard 3.03 : Les étudiants ont la possibilité de s'auto-évaluer tout au long de la formation avec un Feed-back d'enseignants ou de tuteurs qui leur permettent de mesurer leur niveau d'appropriation des enseignements. Le programme a défini une procédure d'évaluation des apprentissages adaptée à la formation à distance.</i>
Appréciation globale sur le standard : Une procédure d'évaluation des apprentissages existe. Le système devant permettre aux apprenants d'avoir un Feed-back fonctionne bien à l'égard des tuteurs et moins bien à l'égard des enseignants externes (professeurs associés). ATTEINT
<i>Standard 3.04 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.</i>
Appréciation globale sur le standard : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont effectivement réglementées et publiées. ATTEINT

Standard 3.05 : Le programme de formation maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Appréciation globale sur le standard :

Le taux de réussite en encore faible (50-53%) pour le diplôme postulé (master). L'établissement n'apporte pas la preuve de mesures prises en vue de faciliter la progression des étudiants face à cette faiblesse du taux de réussite.

NON ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'enseignement et de recherche et/ou tuteurs

Standard 4.01 : L'enseignement est assuré par une équipe pédagogique qualifiée scientifiquement et compétente du point de vue didactique et technique.

Appréciation globale sur le standard :

L'enseignement est effectivement assuré par une équipe pédagogique qualifiée scientifiquement (professeurs permanents et associés de rang magistral et tuteurs). Les enseignants tuteurs et les enseignants permanents de rang magistral sont suffisamment formés aux exigences de l'enseignement à distance.

ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, d'encadrement, de recherche, d'expertise et d'administration des PER/tuteurs est définie.

Appréciation globale sur le standard :

La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, d'encadrement, de recherche, d'expertise et d'administration des PER/tuteurs est bien définie

ATTEINT

Standard 4.03 : L'établissement assure un développement structuré et bénéfique d'échanges de PER avec d'autres établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale et internationale.

Appréciation globale sur le standard :

Il existe un système d'utilisation, par l'établissement, des PER rattachés à d'autres établissements d'enseignement supérieur. Ce système n'est pas orienté vers un « échange ». La conséquence est une faible actualisation des cours par leurs concepteurs. Ce système mériterait plus de structuration.

NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Personnel administratif, technique et de service (PATS)

Standard 5.01 : Le Personnel administratif, technique et de service intervenant dans le programme de formation est qualifié.

Appréciation globale sur le standard :

Le PATS présente des profils variés et adaptés aux exigences de la FOAD, avec un recrutement rigoureux basé sur des fiches de poste précises. Des sessions de renforcement de capacités sont régulièrement organisées. Néanmoins, face à la massification, des insuffisances persistent : effectifs insuffisants dans certains ENO, disparités de compétences entre sites et formation continue à renforcer sur les outils numériques et les nouvelles technologies. Il est recommandé de pérenniser et d'approfondir le plan de formation continue avec des modules spécifiques à la FOAD.

ATTEINT

Standard 5.02 : Les activités du PATS sont encadrées et réglementées pour assurer le bon déroulement du programme de formation

Appréciation globale sur le standard :

Les activités du PATS sont formalisées par des fiches de poste détaillées et le personnel joue un rôle central dans le bon déroulement du programme. La traçabilité est assurée via GENO, procès-verbaux et rapports hebdomadaires. Des points d'amélioration subsistent : charge administrative élevée, renforcement souhaitable des moyens logistiques dans certains ENO, lenteurs dans la publication des résultats et coordination inter-services à optimiser. La dématérialisation totale du traitement des examens mérite d'être accélérée.

ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Étudiants

Standard 6.01 : Les conditions d'admission dans le programme de formation sont publiées.

Appréciation globale sur le standard :

L'UN-CHK publie régulièrement les conditions d'admission via plusieurs canaux numériques et la plateforme d'admission en ligne est fonctionnelle. Les critères généraux sont clairement communiqués. Des améliorations sont possibles : niveau de détail des conditions spécifiques à chaque spécialité, mise à jour simultanée de tous les canaux et accès à l'information pour les candidats des zones rurales sous-connectées.

ATTEINT

Standard 6.02 : Un dispositif d'accueil, d'information et d'orientation adapté à la formation à distance est mis en place.

Appréciation globale sur le standard :

Le dispositif d'accueil est bien structuré avec la présence du BAOI dans tous les ENO, le portail étudiant et la multiplicité des canaux d'information. L'existence d'adresses mail spécialisées et d'un fichier de suivi témoigne d'une démarche organisée. Points d'amélioration : disparités de qualité entre ENO, charge élevée des AGT, difficultés pour les étudiants peu familiarisés avec le numérique et absence d'un guide LMD systématiquement distribué. Il est recommandé de renforcer les effectifs dans les ENO sous-dotés.

ATTEINT

Standard 6.03 : Les étudiants ont accès aux ressources et outils numériques. Ils bénéficient d'une assistance à l'utilisation du dispositif de formation à distance.

Appréciation globale sur le standard :

L'UN-CHK a mis en place une politique exemplaire d'équipement numérique (98,10 % de couverture), une infrastructure technologique robuste et une assistance multi-canaux. La formation systématique aux outils numériques est intégrée au cursus. Des faiblesses persistent : disparités de connexion entre zones urbaines et rurales, insuffisance des effectifs AGT dans certains ENO et délais de renouvellement. Il est recommandé de renforcer les effectifs d'assistance technique et d'élaborer des solutions adaptées aux zones de faible connectivité (ressources hors-ligne, contenus allégés).

ATTEINT

Standard 6.04 : L'égalité des chances entre les étudiants est garantie

Appréciation globale sur le standard :

La parité de genre est globalement respectée et les critères d'admission sont appliqués uniformément. Le modèle à distance contribue à réduire les inégalités géographiques.

La particularité des étudiants à mobilité réduite est prise en compte dans les ENO (avec notamment des toilettes adaptées et des rampes d'accès) et l'établissement dispose d'un service d'assistance sociale pour les accompagner.

La mise à disposition de clé de connexion permet de réduire les disparités de connexion.

ATTEINT

Standard 6.05 : La mobilité des étudiants est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Appréciation globale sur le standard :

L'adhésion au système LMD garantit la lisibilité et la transférabilité des crédits. Des mécanismes de mobilité existent (conventions, lettres de recommandation, suivi DDC). Le dispositif reste perfectible : absence d'un programme structuré de mobilité sortante, faible nombre de bénéficiaires, manque de partenariats actifs. Il est recommandé de développer un programme dédié à la mobilité étudiante avec des indicateurs de suivi clairs et des objectifs chiffrés.

ATTEINT

Standard 6.06: Le programme de formation pourvoit un encadrement adéquat des étudiants.

Appréciation globale sur le standard :

Le dispositif d'encadrement est opérationnel mais présente des fragilités structurelles : nombre limité de PER permanents (3) pour le programme évalué, forte dépendance aux enseignants associés dont la stabilité n'est pas garantie. L'absence d'indicateurs formalisés pour mesurer la qualité de l'encadrement est soulignée. Il est fortement recommandé d'accélérer le recrutement de nouveaux PER permanents en 2026, d'établir des normes de ratio tuteur/étudiants conformes aux standards et de formaliser des indicateurs de qualité de l'encadrement.

NON ATTEINT

Standard 6.07: Le programme de formation a mis en place un dispositif de réclamation pour assister les étudiants sur les plans technique et organisationnel.

Appréciation globale sur le standard :

Un dispositif de réclamation multi-canaux est en place avec une procédure structurée et une traçabilité partielle. Des lacunes importantes sont relevées : absence de délais de réponse formalisés et publiés, manque d'un système informatisé de suivi en temps réel (ticketing), lenteur dans la publication des résultats d'examens et visibilité insuffisante du dispositif pour les étudiants peu à l'aise avec le numérique.

Il est recommandé de mettre en place un système de ticketing avec délais garantis et de mieux communiquer les procédures de réclamation auprès des étudiants.

NON ATTEINT

Standard 6.08 : Le programme de formation se préoccupe de l'insertion socio-professionnelle des étudiants.

Appréciation globale sur le standard :

L'UN-CHK dispose d'un SIPRA et de plusieurs activités d'accompagnement à l'insertion (stages, forums, ateliers, SAC). Cependant, l'absence d'un suivi systématique et documenté des diplômés constitue une lacune qui ne permet pas d'évaluer l'efficacité externe du programme. Les partenariats avec le monde professionnel restent insuffisamment actifs dans le secteur juridique. Il est fortement recommandé de créer un observatoire des diplômés et de développer des partenariats actifs avec des cabinets juridiques, barreaux, notariats et entreprises pour des stages et emplois concrets.

NON ATTEINT

Champ d'évaluation 7 : Dotation en équipements et infrastructures

Standard 7.01: Le programme de formation dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont adaptées et disponibles à long terme.

Appréciation globale sur le standard :

L'UN-CHK dispose d'une infrastructure technologique moderne, robuste et redondante garantissant la continuité de service. La politique d'équipement des étudiants (98,10 % de couverture) est exemplaire. Les systèmes de sécurité, de sauvegarde et la couverture nationale via les ENO constituent des points forts significatifs. Points d'amélioration : disparités d'équipement entre ENO (certains sites sans groupe électrogène définitif), dépendance aux subventions étatiques, vieillissement du parc informatique, disparités de connexion entre zones et nécessité d'étendre l'infrastructure aux nouvelles technologies (IA, cybersécurité). Un budget d'investissement renforcé est nécessaire face à la massification continue des effectifs.

ATTEINT

V) Points forts du programme

Les points forts ci-après ont été relevés.

- Gouvernance/Assurance qualité
 - Adaptée avec une volonté politique forte de faire de l'établissement un pilier de l'enseignement supérieur ;
 - Conforme au cadre juridique.
- Offre de formation :
 - Maquettes conformes aux exigences du LMD ;
 - Maquettes comportant une bonne partie des matières principales de la spécialité ;
 - Disponibilité des cours sur la plateforme ;
 - Existence d'un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Ressources humaines

- Des PER spécialisés dans la discipline et avec les grades permettant d'assurer un encadrement de qualité ;
- Des PATS engagés et disponibles, bien formés et impliqués ;
- Forte implication des professionnels en raison de l'orientation professionnalisante de l'un des parcours ;
- Cadre intéressant, notamment la flexibilité avec la possibilité de télétravail
- Un réseau de partenariats diversifiés (208 conventions signées)
- Existence d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle et à l'auto-emploi avec la création d'un incubateur ;
- Existence d'un dispositif de services à la société, notamment les communautés locales.

VI) Points faibles du programme

Après exploitation des documents et discussion avec les responsables du programme, les points faibles ci-dessous ont été identifiés :

- Gouvernance/Assurance qualité
 - Absence d'un niveau de gouvernance pour assurer la coordination entre les concepteurs, les tuteurs et le programme
 - Absence de coordination scientifique entre le concepteur et le tuteur ;
 - Problème d'articulation des niveaux dans la nomenclature entre le responsable pédagogique et le responsable administratif.
- Offre de formation :
 - La maquette présente quelques difficultés et incohérences :
 - Des spécialisations prématurées ou tardives :
 - Des EC de professionnalisation abordés en M1 (SJP4121, 4131, 4231, 4232, 4233) ;
 - Faiblesse du cadrage théorique en M1 notamment avec des cours conçus par des professionnels (SJP 4112).

- Problèmes de cohérence entre le semestre 2 (régimes matrimoniaux, successions et libéralités) et Semestre 3, spécialisation Droit Privé (droit patrimonial de la famille)
- Inscription d'un cours de droit commercial approfondi pour la spécialisation Droit privé mais pas pour la spécialisation Droit des activités économiques alors que cette matière est au cœur de cette spécialisation
- UE : UVS414 : Pas de droit comparé parmi les EC
- UE : UVS533 : pas de cohérence scientifique entre les EC
- Les syllabi et plans de cours ne sont pas disponibles
- Les cours ne sont pas actualisés et accusent beaucoup de retard par rapport à l'évolution de la matière
- Ressources humaines
 - Faiblesse des PER permanents (Effectifs, rang, titres et grades)
 - Statut ambigu des professeurs associés
 - Fragilité du statut de tuteur
 - Faible accompagnement des intervenants dans leurs activités de recherche
 - Des PATS surchargés, absence de droit à la déconnexion
 - Perspectives d'avancement limitées
- Niveau de mise en œuvre des conventions de partenariats relativement faible

VII) Appréciations générales

Le Master de Droit privé de l'UNCHK est un programme ambitieux, répondant à une demande importante et actuelle. Il propose des enseignements de qualité structurés sur des maquettes semestrielles conformes aux exigences du système LMD. Les enseignements principaux de la spécialité y figurent. S'agissant d'une formation à distance, l'équipe relève la disponibilité des cours sur les plateformes. Le cadre numérique support est de qualité.

Mais, au regard de son orientation double (recherche et professionnalisation), le programme présente des insuffisances qui doivent être corrigées pour permettre une meilleure cohérence de la formation des apprenants. En effet, on note :

- un phénomène de spécialisation prématurée à certains stades de la formation et tardive à d'autres stades.
- la présence d'éléments constitutifs de spécialisation au semestre 1 et 2 peut soulever des interrogations ainsi que la faiblesse du cadre théorique en semestre 1 et 2.
- une actualisation faible des cours est aussi remarquée.

VIII) Recommandations à l'établissement

Les recommandations ci-dessous sont indiquées pour corriger les points faibles précédemment relevés.

- Gouvernance/Assurance qualité
 - Nommer un gestionnaire de programme dont la mission sera de service d'interface et de point de liaison entre les différents acteurs du programme
 - Organiser la coordination scientifique entre le concepteur de cours et le tuteur
 - Définir l'articulation hiérarchique entre le responsable pédagogique et le responsable administratif
- Offre de formation :
 - Organiser des ateliers de mise à jour de la maquette et d'élaboration des syllabi et plan de cours réunissant les acteurs concernés
 - Refondre la maquette :
 - Un M1 tronc commun posant les bases théoriques du droit privé dans ses dimensions commerciale, civile et pénale avec des cours conçus par des universitaires :
 - UE SJP 533 (à éclater en raison de l'absence de cohérence scientifiques des deux EC), EC SJP 5311, SJP 5322,
 - Intégrer des enseignements sur : le droit fiscal des affaires, le droit du numérique, de l'IA et le droit de la protection des données à caractère personnel
 - Deux parcours de M2 distincts dans leur orientation et leur contenu :
 - Droit des activités économiques avec des cours conçus par des professionnels pour insister sur la dimension transfert de

compétences et de savoir-faire : UE SJP 423, EC SJP 4121, EC SJP 4131,

- Droit privé fondamental avec des cours conçus par des universitaires : UE 424, EC 4222,

- Regrouper : EC SJP 4111 et EC SJP 5322, SJP 5342 et SJP 4122, SJP 4121, SJP 5323 et SJP 5321, SJP 5333 et SJP 5341

- Actualiser les cours

- Ressources humaines

- Recruter plus de PER et diversifier le profil des professionnels intervenant
- Clarifier les statuts des enseignants associés (renouvellement des contrats, définition des obligations)
- Revoir le statut des tuteurs pour mieux les intégrer dans le dispositif et ainsi renforcer leur sentiment d'appartenance et sécuriser leur présence
- Mieux définir l'articulation et les rapports entre les PATS
- Renforcer la gestion des PATS (avancement, respect du droit à la déconnexion)

- Autres points faibles identifiés...

- Renforcer les partenariats et leur mise en œuvre

IX) Proposition de décision

NON ACCREDITATION